

## Cotisations

Ont été mis en vigueur les cotisations suivantes:

- fr. 50.- par année pour les membres du PS
- fr. 100.- par année pour les non-membres

Raison: Les membres du PS s'acquittent déjà de cotisations importantes au parti et ne doivent par conséquent pas être surchargés; les non-membres en revanche n'ont pas à assumer la charge de cotisations au parti.

Pour l'année 2021 est dû la moitié des cotisations seulement.